

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s.-6a. PAR ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

PAR ANNEE. 12s.-6a.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14 }

Québec, MERCREDI, 18 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION, }
Rue Ste. Famille, No. 14 }

EXTRAITS DES JOURNAUX-FRANÇAIS.

NOTE
adressée au nom du Souverain-Pontife, par le Cardinal secrétaire d'Etat, à toutes les puissances.

Gaëte, 18 février 1849.

Dès son avènement au pontificat, Sa Sainteté n'eut en vue que de prodiguer à tous ses sujets des bienfaits en rapport avec l'époque, en pourvoyant à tout leur bien-être. En effet, après avoir prononcé des paroles de pardon pour ceux qui, par suite de délits politiques, étaient exilés ou gémissaient dans les prisons; après avoir érigé la Consulte d'Etat et institué le conseil des ministres; après avoir accordé, par la force impérieuse des circonstances, l'institution de la garde civique, la loi nouvelle pour une honnête liberté de la presse, et enfin un statut fondamental pour les Etats de la Sainte-Eglise, il avait bien droit à cette reconnaissance que des sujets doivent à un prince qui ne les regardait que comme ses enfants et ne leur promettait qu'un règne d'amour. Mais bien différente fut la récompense de tant de bienfaits et de concessions qu'il leur avait prodigués. Après de courtes démonstrations de contentement, excités alors par ceux qui avaient déjà dans le cœur les plus coupables intentions (démonstrations que le Saint-Père s'efforça de faire cesser par tous les moyens que lui inspirait son propre cœur paternel), il recueillit bientôt les fruits amers de l'ingratitude. Violenté par une faction effrénée pour s'engager dans une guerre contre l'Autriche, il fut obligé de prononcer, dans le consistoire du 26 avril de l'année dernière, une allocution dans laquelle il déclara au monde entier que son devoir et sa conscience ne lui permettaient pas d'y consentir. Cela suffit pour faire éclater les machinations préparées en violences ouvertes contre l'exercice de son plein et libre pouvoir, en le forçant à la division du ministère d'Etat en ministère ecclésiastique et ministère laïque, division qu'il n'a jamais reconnue.

Toutefois, le Saint-Père espérait qu'en mettant à la tête des divers ministères des hommes capables et amis de l'ordre, des choses auraient pris une meilleure tournure et que les maux qui déjà préseignaient tant de malheurs s'arrêteraient en partie. Mais un fer homicide, poussé par une main meurtrière, détruisit, par la mort du ministre Rossi, les espérances qu'il avait conçues. Ce crime, exalté comme une action glorieuse, inaugura imprudemment le règne de la violence, le Quirinal fut entouré d'hommes armés, on tenta de l'incendier, on tira des coups de fusil contre les appartements où était le Souverain-Pontife, et on eut la douleur de voir qu'un de ses secrétaires en avait été victime. On voulait enfin assiéger son palais à coups de canon et y pénétrer de vive force, s'il ne consentait pas à admettre le ministère qui lui était imposé.

A la suite d'une série de faits aussi atroces, ayant dû, comme tout le monde le sait, succomber sous l'empire de la force, le Pontife se vit dans la dure nécessité de s'éloigner de Rome et des Etats pontificaux, afin de recouvrer cette liberté qui lui était ravie, et dont il doit jouir dans le plein usage de sa suprême puissance. Grâce à la Providence, il se retira à Gaëte et y reçut l'hospitalité d'un prince éminemment catholique. Là, entouré d'une partie du Sacré-College et des représentants de toutes les puissances avec lesquelles il a des relations amicales, il ne tarda pas un instant à faire entendre sa voix et à annoncer, par l'acte pontifical du 27 novembre passé, les motifs de sa séparation temporaire d'avec ses sujets, le nullité et l'illégalité de

tion de gouvernement illégale, avec le titre de Jonte d'Etat provisoire et suprême. Par un autre acte du 17 décembre dernier, le Saint-Père protesta contre ce nouveau et grave sacrilège, en annonçant que cette Jonte d'Etat n'était qu'une usurpation de la souveraine puissance, et ne pouvait, par conséquent, avoir aucune autorité.

Il espérait que de telles protestations eussent rappelé ses sujets égarés à leur devoir de fidélité; mais un acte nouveau et plus monstrueux encore de félonie patente, de véritable rébellion, vint mettre le comble à ses amertumes. Telle fut la convocation d'une Assemblée générale nationale de l'Etat romain pour établir les nouvelles formes politiques à donner aux Etats du Saint-Siège. C'est alors que, par un autre *Motu proprio* du 1er janvier dernier, il protesta contre cet acte et le condamna comme un attentat odieux et sacrilège commis au préjudice de son indépendance et de sa souveraineté, digne des châtimens comminés par les lois tant divines qu'humaines, et il défendit à tous ses sujets d'y prendre part, en les prévenant que quiconque ose attenter contre la souveraineté temporelle du Souverain-Pontife romain encourt les censures et l'excommunication majeure, peine qu'il déclarait être encourue par ceux qui, de quelque manière que ce fût et sous des prétextes mensongers, avaient violé et usurpé son autorité.

Comment fut accueillie, par le parti anarchiste, une semblable protestation et une condamnation si impérieuse! Il suffira de rappeler qu'on fit tous les efforts possibles pour empêcher la divulgation. On menaça de peines sévères quiconque oserait en instruire le peuple et ne seconderait pas les vues des anarchistes. Cependant, malgré une violence aussi inouïe, la majorité des sujets resta fidèle au souverain, s'exposa à tous les sacrifices et même à celui de la vie, plutôt que de manquer au devoir de sujet et de catholique. Exaspéré davantage encore de voir ses desseins contrariés, le parti anarchiste redoubla, de mille manières, la violence et la terreur sans égard aucun pour le rang ou la condition; mais voulant à tout prix consommer cet excès de félonie, il eut recours aux moyens mercenaires les plus vils. Allant d'excès en excès, il abusa des bienfaits mêmes accordés par le Souverain-Pontife, spécialement en convertissant la liberté de la presse en la plus révoltante licence.

Après les plus iniques malversations pour récompenser leurs complices et ne plus tolérer la présence des gens honnêtes et timorés, après tant d'assassinats commis sous leur égide, après avoir répandu partout la rébellion, l'immoralité, l'irréligion; après avoir séduit la jeunesse imprudente, sans respecter les lieux mêmes consacrés à l'enseignement public pour les convertir en casernes de la milice la plus indisciplinée, formée de transfuges et de scélérats des pays étrangers, les anarchistes veulent réduire la capitale du monde catholique, le siège des pontifes, en un siège d'impiété, détruisant, s'ils le pouvaient, toute idée de souveraineté pour Celui qui est destiné par la Providence à régir l'Eglise universelle et qui, précisément, pour exercer librement son autorité sur tout l'univers catholique, jouit d'un Etat comme patrimoine de l'Eglise. A la vue de tant de désolations et de massacres, le Saint-Père ne peut qu'être profondément attristé, et en même temps ému du cri de ses fidèles sujets qui réclament son aide et son secours pour être délivrés de la plus atroce tyrannie.

Sa Sainteté, comme on le sait, peu de temps après son arrivée à Gaëte, à la date du 4 décembre dernier, adressa sa voix à

Dans l'attente de dispositions si heureuses et si généreuses, pendant que S. M. la reine d'Espagne avait avec tant de sollicitude provoqué un congrès des puissances catholiques pour aviser aux moyens de rétablir promptement le Saint-Père dans ses Etats et dans sa pleine liberté et indépendance, proposition à laquelle avaient adhéré diverses puissances, et pour laquelle on attendait l'adhésion des autres, il est pénible d'avoir à rappeler que les affaires des Etats pontificaux sont en proie à un incendie dévastateur, œuvre du parti subversif de toutes les institutions sociales, et qui, sous le prétexte spécieux de nationalité et d'indépendance, n'a négligé aucun effort pour arriver au comble de ses crimes.

Le décret dit fondamental, émané le 9 du courant (février) de l'Assemblée constituante romaine, constitue un acte qui est le débordement de la plus noire félonie et de la plus abominable impiété. On y déclare principalement le Pape déchu de fait et de droit du gouvernement temporel de l'Etat romain, on y proclame la République, et par un autre acte on décrète l'enlèvement des armoiries du Saint-Père. Sa Sainteté, en voyant ainsi avilir sa suprême dignité de pontife et de souverain, proteste, à la face de tous les souverains, de toutes les nations et de tous les catholiques du monde entier, contre cet excès d'irréligion, contre un attentat si violent qui le dépouille de ses droits sacrés et imprescriptibles. Si on n'apportait un prompt remède à cet état de choses, les secours n'arriveraient que lorsque les Etats de l'Eglise, aujourd'hui en proie à leurs plus cruels ennemis, seraient réduits en cendres.

Le Saint-Père ayant maintenant épuisé tous les moyens en son pouvoir, obligé par son devoir vis-à-vis du monde catholique, de conserver dans son intégrité le patrimoine de l'Eglise et la souveraineté qui y est annexée, si indispensable pour maintenir sa liberté et son indépendance comme chef suprême de l'Eglise elle-même; ému des gémissements de ses fidèles sujets qui implorent à haute voix du secours, pour les soustraire au joug de fer et à la tyrannie qu'ils ne peuvent plus supporter, il se tourne de nouveau vers les puissances étrangères, et spécialement vers les puissances catholiques qui, avec tant de générosité d'âme et d'une manière si éclatante, ont manifesté leur ferme volonté de défendre sa cause. Il a la certitude qu'elles voudront avec sollicitude concourir, par leur intervention morale, à le rétablir sur son siège, dans la capitale de ses domaines qui ont été pieusement constitués pour maintenir sa pleine liberté et indépendance, et qui ont été garantis par les traités qui forment la base du droit public européen.

Et puisque l'Autriche, la France, l'Espagne et le royaume des Deux-Siciles se trouvent par leur position, géographique en situation de pouvoir efficacement concourir par leurs armes à rétablir dans le domaine du Saint-Siège l'ordre détruit par une horde de sectaires, le Saint-Père, se reposant dans l'intérêt religieux de ses puissances filles de l'Eglise, réclame avec pleine confiance leur intervention armée pour délivrer principalement les Etats du Saint-Siège de cette faction de misérables qui, par toute sorte de crimes, y exerce le plus atroce despotisme.

C'est le seul moyen de pouvoir rétablir l'ordre dans les Etats de l'Eglise et de rendre au Souverain-Pontife le libre exercice de son autorité suprême, comme l'exigent impérieusement son caractère sacré et auguste, les intérêts de l'Eglise universelle et la paix des peuples. C'est ainsi qu'il pourra conserver le patrimoine qu'il a reçu en prenant le pontificat pour le transmettre dans son intégrité à ses successeurs.

mériter de l'ordre public et de la religion.

G. CARD. ANTONNELLI.

Situation de Rome.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois de la situation de Rome. Elle est de plus en plus intolérable pour les honnêtes gens; chaque jour la tyrannie des républicains se fait plus odieuse. Tout le sacré-college a pris la fuite, à l'exception des cardinaux Mezzolanti et Bianchi, que leur âge, que leurs habitudes étrangères à la politique devaient protéger contre toute violence; ce pendant ces deux prélats ont dû se cacher dernièrement pour échapper aux perquisitions faites à leur domicile, dans le but de s'emparer de leurs personnes. Les religieux et même les religieuses les plus humbles ne sont pas épargnés; on les chasse impitoyablement de leurs couvents. Les prêtres vieux et infirmes qui occupaient la maison de St. André ont reçu le matin l'ordre d'avoir à déguerpir pour le soir, et sans les personnes charitables qui les ont recueillis, ils auraient dû coucher dans la rue.

Les couvents de femmes de Sainte-Marthe et de Sainte-Dorothee ont dû abandonner une partie des bâtiments qui servaient à l'habitation des religieuses pour y loger des soldats; les prêtres de la congrégation de Saint-Vincent-de-Paul, quoique leur maison fût, comme leur institut, de fondation française, se sont vu également enlever une partie de leur maison. Le 2 mars, le monastère et l'église de Sainte-Croix-en-Jérusalem ont été envahis par une cinquantaine d'individus autorisés à cet effet par le ministère, et qui ont tout fouillé sous le prétexte absurde d'y chercher des armes; bien entendu qu'ils n'ont rien trouvé. Il serait facile de multiplier ces faits presque à l'infini.

Quant aux attentats à la liberté individuelle, ils sont journaliers. Nous avons déjà fait connaître les violences dont le docteur Wahle a été victime; en ce moment, les prêtres persécutés à Rome et dont la vie est compromise, ne peuvent pas obtenir de passeports pour s'éloigner de la ville.

En un mot, la terreur est partout; elle est dans la rue comme dans le couvent; elle pénètre jusque dans la famille, elle domine la presse. "Je n'ai pas, dit le correspondant de l'*Ami de la Religion*, auquel nous empruntons ces détails, je n'ai pas rencontré un seul Romain qui, dans l'intimité, ne m'ait exprimé ses gémissements sur le gouvernement qui opprime et qui ruine son pays; je n'en ai pas entendu un seul qui ait osé, en présence de quatre personnes, exprimer l'opposition même la plus modérée. A l'exception de quelques articles courageux publiés par le *Costituzionale romano*, on ne citerait pas une ligne dans laquelle le parti papal, qui constitue cependant la majorité de la population, ait osé exprimer ses plaintes. Ces faits me dispensent de toute autre observation, et ils vous permettront d'apprécier ce que c'est que cette tranquillité dont on jouit à Rome."

Des correspondances particulières assurent que Pie IX a refusé de consentir à l'intervention armée avant qu'on lui eût donné cinq cents passeports en blanc pour sauver ceux qui étaient le plus compromis dans la révolution romaine.

—Le gouvernement révolutionnaire de Rome a complètement levé le masque. Il a fait arrêter le cardinal de Angelis, archevêque de Fermo, ainsi que les évêques de Cubbio et d'Orvieto. Ce dernier a été écroué dans le château Saint-Ange; les deux autres ont été enfermés dans la forteresse d'Ancone. Il est inutile d'ajouter que le seul crime de ces prélats est leur at-

gne a, dit-on, adressé aux différentes puissances une note conçue dans les mêmes termes. On assure que l'Angleterre est décidée à garder, dans cette circonstance, une complète neutralité. Quant au cabinet français, il n'a pas encore fait connaître sa réponse.

—A Rieti, la statue colossale de Pie IX a été traînée du palais épiscopal jusque sur la grande place, où elle a été décapitée en présence d'une horde démagogique qui forçait les passants à assister à ce spectacle honteux. Le séminaire a été envahi, et on a occupé en mille morceaux les chapeaux de plusieurs séminaristes. Voilà les progrès des *sauveurs de l'Italie*, vils suppôts de Garibaldi.

—Voici l'état de répartition de l'emprunt forcé décrété par la constituante romaine: Rome, 553,917 écus; Comarca, 218,945; Bologne, 406,961; Ferrare, 235,544; Ravenne, 291,265; Forli, 216,550; Urbino, 165,960; Ancone, 177,000; Masserata, 192,127; Fermo, 75,033; Ascoli, 40,639; Camerino, 21,083; Perugia, 215,140; Orvieto, 24,200; Viterbe, 140,109; Civita-Vecchia, 53,689; Spoleto, 115,405; Rieti, 17,523; Frosinone, 98,787; Velletri, 75,363.

On sait que cet emprunt doit peser exclusivement sur les propriétaires ruraux ou urbains, les commerçants, les industriels et les capitalistes, à l'exclusion des autres classes de la société.

Voici un fait qui ne doit pas passer inaperçu: c'est que les Siciliens ont refusé de reconnaître la république de Rome et de Florence, et d'admettre leurs envoyés. Cette nouvelle, que nous avaient apprise certaines correspondances du Midi, est confirmée aujourd'hui par le journal officiel du gouvernement des Deux-Siciles.

—Le gouvernement autrichien vient d'adresser un memorandum aux différentes cours de l'Europe. Par ce document, on voit que la médiation anglo-française dans les affaires d'Italie est réduite par l'Autriche à sa plus simple expression, c'est à dire à une question de paix entre cette puissance et le Piémont. Le gouvernement autrichien ne consent à entrer dans cette conférence qu'à cette condition. En même temps, il donne à entendre que c'est dans un congrès général où seraient admis les cabinets de Saint-Petersbourg et de Berlin, que l'on peut seulement discuter une question qui entraîne une modification des traités de 1815.

La restauration temporelle du Pape est aussi fort clairement posée. Une armée austro-napolitaine agirait par terre et une escadre française par mer.

Voici cette dépêche: "Parmi les questions de nature à fixer l'attention des puissances qui se portent sur l'Italie, la position anormale du Souverain-Pontife, Pie IX, s'offre tout d'abord: Pie IX, autrefois regardé, par acclamation générale, comme le bienfaiteur et le libérateur de l'Italie, et aujourd'hui contraint de se soustraire par la fuite aux criminels attentats commis dans sa capitale et à se réfugier sur une terre étrangère.

"En fait, deux intérêts combinés démontrent la nécessité de mettre un terme à l'exil du Souverain-Pontife et au pouvoir du parti qui a usurpé son autorité. Le monde catholique est en droit de réclamer pour le chef de l'Eglise la plénitude de liberté indispensable pour le gouvernement de la société catholique, cette vieille monarchie qui a ses sujets dans toutes les parties du monde. Les peuples catholiques ne permettront pas que le chef de leur Eglise soit dépouillé de son indépendance et devienne le sujet d'un prince étranger. Ils ne souffriront pas qu'il soit dégradé par une faction qui, sous l'égide de son vénérable nom, cherche à ruiner et à détruire son pouvoir. Pour que l'évêque de Rome,